

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 mai 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Grosbois donnant pouvoir à M. Troussel
M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin
Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Capanema, Mme Thibault, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, Mme Lagarde, M. Prudhomme



Délibération n° I du 16 mai 2019

APPEL À AGIR 2019 « IN SEINE-SAINT-DENIS » – AXE 3 : ENGAGEMENT CITOYEN, RENOUVELLEMENT DE L'URBANITÉ ET CULTURES URBAINES – SOUTIEN AUX PROJETS AU TITRE DE LA MARQUE IN SEINE-SAINT-DENIS – SUBVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

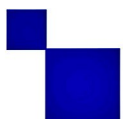
Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ACCORDE, au titre de l'année 2019, la participation du Département au financement des structures suivantes pour un montant total de 81 000 euros :

- Nos Quartiers Ont du Talent à hauteur de 5000 €,
- Dans mon Hall à hauteur de 5000 €,
- La Cie des Inachevés à hauteur de 5000 €,
- Collectif Belladone à hauteur de 5000 €,
- Time2Start à hauteur de 5000 €,
- La Tête Ailleurs à hauteur de 4000 €,
- Positive Planet à hauteur de 7000 €,
- Daradja à hauteur de 7000 €,
- Re-Store by WoMa à hauteur de 7000 €,
- Article 1 à hauteur de 6000 €,
- Ya+K à hauteur de 4000 €,
- La Fontaine aux Images à hauteur de 3500 €,
- La Maison Jaune à hauteur de 3000 €,
- L'Autre Champ à hauteur de 3000 €,



- Ère de Jeu à hauteur de 3000 €,
- Ymel à hauteur de 3000 €,
- Les Planches Courbes à hauteur de 3000 €,
- Art'Press Yourself à hauteur de 2500 € ;

- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association Fontaine aux Images ;

- PRESCRIT l'apposition du logotype de l'appel à agir IN Seine-Saint-Denis du Département sur tout document de communication des associations relatif à ces actions ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer cette convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
 et par délégation,

Abstention(s) de :

M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 3
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.